

## LA BOURSE REGIONALE D'ETUDES

**RENTREES DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2021**

### ATTENTION

Les apprenants des filières paramédicales et sociales doivent impérativement effectuer leurs démarches sur le site de la Région Centre-Val de Loire dédié aux bourses du secteur sanitaire et social :

[www.aress.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.aress.regioncentre-valde Loire.fr)

**La demande de bourse ne doit pas être déposée auprès du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires – CROUS.**

DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE SUR  
[www.aress.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.aress.regioncentre-valde Loire.fr)

DU 14 JUIN 2021 AU 17 SEPTEMBRE 2021

BESOIN D'AIDE ?  
APPELEZ L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (ASP) au  
**02 38 56 93 12**  
ou ENVOYEZ UN MAIL rubrique « contact »  
sur [www.aress.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.aress.regioncentre-valde Loire.fr)

*du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 en période d'ouverture du site  
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 hors période d'ouverture du site*

**DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A VOTRE  
INSTITUT DE FORMATION  
22 SEPTEMBRE 2021**

**POUR LE VERSEMENT ACCELERE DE LA BOURSE  
VOIR ONGLET « Paiement-Versement de la bourse »**

**APRES LA CLOTURE DU SITE LES DEMANDES DE BOURSE ET LES DOSSIERS  
INCOMPLETS SONT REFUSES**

*Evolution du site dédié aux bourses du secteur sanitaire et social et nouveau règlement à compter des rentrées en formation de 2017 : alignement des bourses régionales d'études sur celles du Ministère de l'Enseignement Supérieur (décret n°2016-1901 du 28 décembre 2016).*